

## Bureau B22-2 du 28 juin 2022

Délibération n°B22-2-1

Objet: Procès-verbal du Bureau du 9 mars 2022

Le Bureau,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier Ilede-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération A15-2-9 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2015, portant délégation de l'approbation des conventions et de leurs modifications au Bureau,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPF d'Ile-de-France et notamment son article 9,

Vu l'additif au règlement intérieur institutionnel,

Vu le procès-verbal annexé au présent rapport,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 9 mars 2022.

Le Président de l'EPFIF ~Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT Le Préfet de la Région Ile-de-France Marc GUILLAUME

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Liberté Égalité Fraternité Paris, le 0 7 JUIL. 2022

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

A l'attention de Isabelle MIEGEVILLE

Objet : Délibérations numéros B22-2-1 à B22-2-2.1, B22-2-2.2 à B12-2-12.1, B22-2-12.2 à B22-1-35 du BUREAU du 28 juin 2022.

PJ: 37 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du Bureau du 28 juin 2022.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France

Marc GUILLAUME